

Intervention de Léopold Sédar Senghor sur l'association des PTOM au Marché commun (18 janvier 1957)

Légende: Le 18 janvier 1957, Léopold Sédar Senghor, député du Sénégal et membre du groupe de la Convention africaine à l'Assemblée nationale française, s'inquiète des éventuelles conséquences économiques et politiques de l'association des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) à la Communauté économique européenne (CEE).

Source: Journal officiel de la République française. Débats parlementaires-Assemblée nationale. 19.01.1957, n° 3. Paris: Imprimerie nationale. "Marché commun européen", p. 166-167.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/intervention_de_leopold_sedar_senghor_sur_l_association_des_ptom_au_marche_commun_18_janvier_1957-fr-4e4c61af-54aa-4a6d-b336-25f7ba82eb75.html



Date de dernière mise à jour: 01/03/2017

Intervention de Léopold Sédar Senghor sur l'association des PTOM au Marché commun (18 janvier 1957)

M. Léopold Sédar Senghor: Monsieur le secrétaire d'État, mesdames, messieurs, je voudrais faire quelques brèves observations au nom de mes amis. Je dis « brèves observations », car il s'agit de poser le problème de l'intégration des territoires d'outre-mer dans le Marché commun et, sur ce point, on nous a donné que très peu de lumière, en sorte, que mon rôle sera surtout d'interrogation.

Mes amis et moi nous déclarons, dès l'abord, favorables à l'idée d'un Marché commun européen; je dis bien « à l'idée ».

C'est dans la logique de notre doctrine fédéraliste, dont le but est la réalisation d'une solidarité socialiste entre des peuples que lient l'histoire et la géographie.

Si nous sommes fédéralistes sur le plan de l'Afrique noire, pourquoi ne le serions-nous pas sur le plan de l'Europe, étant entendu que l'Europe ne se limitera pas aux Six et qu'elle ne sera pas, non plus, l'instrument d'une croisade contre l'Est.

Nous pensons, en effet, que seule la paix peut permettre l'Est européen de se démocratiser et à l'Occident de socialiser.

Posés ces principes, nous ne pouvons ici qu'exprimer les craintes que suscite chez les peuples d'outre-mer le projet de Marché commun européen, tel qu'il résulte du rapport du comité intergouvernemental créé par la conférence de Messine, dit rapport de Bruxelles, tel qu'il résulte surtout de l'exposé de M. le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, exposé émouvant par ailleurs, non pas malgré, mais à cause des précisions techniques qu'il nous a apportées.

Nos appréhensions se fondent sur deux raisons essentielles.

C'est d'abord que, sur le problème capital de l'intégration des territoires d'outre-mer — la presse unanime et la plupart des orateurs en ont signalé l'importance — le rapport de Bruxelles et votre propre discours, monsieur le secrétaire d'État, ne nous ont pas apporté beaucoup de précisions, ne nous ont révélé aucune décision, mais simplement des déclarations d'intention. Les mots, les verbes dont vous vous êtes servi sont très significatifs à cet égard.

Je cite : « Le principe de cette association doit... »; « Le traité devra... »; « Il est souhaitable... »; « Leur aboutissement devrait... ». Ce n'est même plus le mode indicatif, mais le mode conditionnel qui est employé.

Notre seconde raison est que, sur ce même problème, nos éventuels partenaires, la Belgique exceptée, refusent de s'engager et, tout particulièrement, la République fédérale d'Allemagne.

On le sait, on l'a dit, le projet de Marché commun européen a pour but la suppression progressive des droits de douane, des contingentements et des restrictions à la libre circulation des personnes entre les Six.

Or, même dans le cadre de notre République une et indivisible, les mesures prises sur ces trois points ont été établies et maintenues comme condition *sine qua non* du développement économique des territoires d'outre-mer.

Tout d'abord, les droits de douane. C'est M. Pflimlin, ancien ministre des Finances et des Affaires économiques — donc orfèvre en la matière — qui a affirmé, dans un article paru, l'autre année, dans la revue *Marchés coloniaux du monde*, que les pays sous-développés, singulièrement les pays d'outre-mer, étaient dans l'obligation de protéger leur jeune industrie par de hautes barrières douanières.

Les déclarations d'intention du gouvernement ne sauraient nous apaiser sur ce point, au moment où les décrets d'application de la loi-cadre font, de nos services locaux des douanes, des services d'État,

pratiquement des services métropolitains, au moment que le gouvernement, malgré nos pressants appels, laisse les trusts de la métropole menacer dangereusement certaines de nos usines – moulins, filatures, tissages, etc. – qui sont positivement à la veille de fermer leurs portes.

Mais ce n'est pas le seul inconvénient de la suppression des barrières douanières outre-mer.

Si je prends l'exemple de mon territoire, que je connais bien, moins de la moitié seulement des recettes budgétaires nous est fournie par les impôts directs. Le reste est alimenté presque entièrement par les droits de douane; et le Sénégal est un des pays les plus riches. Les droits de douane rapportent, à la seule Afrique occidentale française, près de 50 milliards de francs métropolitains par an.

Par quel moyen parviendrons-nous, désormais, à équilibrer nos budgets locaux ?

[...]

Je n'ai pas grande confiance dans l'imagination du ministre des affaires économiques et financières, parce qu'elle est fertile lorsqu'il s'agit de s'opposer à nos industries et de soutenir les prix des trusts métropolitains, mais très pauvre lorsqu'il s'agit, positivement, de nous aider.

En ce qui concerne la suppression des contingentements, la mesure, au premier abord, semblerait favorable aux territoires d'outre-mer car, tout le monde le sait, les prix français sont très sensiblement au-dessus des cours mondiaux. Mais les contingentements nous permettent, eux aussi, de protéger nos industries naissantes.

Il importe, pour nous, non pas de prohiber certains produits manufacturés européens, mais de livrer nos produits similaires à la consommation intérieure avant d'ouvrir notre marché.

Comment allons-nous lutter contre la concurrence européenne et surtout contre le dumping que pratiquent les trusts métropolitains ?

A cette question, on n'a pas non plus répondu.

S'agissant de la suppression des restrictions à l'immigration on nous a bien dit, à Strasbourg, que l'Europe ne nous enverrait que des techniciens hautement qualifiés. Il est vrai que nous avons besoin d'un certain nombre de techniciens et même d'ouvriers qualifiés européens qui mettent la main à la pâte, soient des exemples, des stimulants pour les ouvriers autochtones.

Mais nous nous souvenons, non sans quelque trouble, des propositions faites l'autre année par l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, qui ne visaient à rien de moins qu'à envoyer outre-mer, non seulement les techniciens, mais encore leur famille, père et mère, grand-père et grand-mère.

Dans les faits, certains territoires d'outre-mer ont déjà vu arriver des ouvriers européens quand on pouvait en former, voire en recruter sur place. Et ce n'est pas moi mais M. Voisin, journaliste européen de Dakar, qui dénonce régulièrement, inlassablement, le nombre trop élevé de « petits blancs » qui encombrant les rues des ports africains.

Je reviens à la question des prix.

Donc, la suppression des contingentements permettrait aux territoires d'outre-mer d'acheter les marchandises européennes à des prix plus bas, sinon aux cours mondiaux.

Que nous vendions dès lors nos matières premières aux mêmes prix ne m'effraie pas, mais il n'est pas sûr que, même dans ce cas, les industries européennes nous accordent, non pas des prix préférentiels, mais seulement une option préférentielle, car on a vu des huileries françaises, pour prendre cet exemple, préférer, en pleine abondance d'arachides françaises, des arachides indiennes, alors que, par le jeu de la péréquation,

elles les achetaient au même prix.

Qui nous garantit que l'opération de ces huileries métropolitaines ne sera pas étendue à l'Europe des Six ?

Et puis, il n'y a pas que les matières premières. Nous avons beaucoup de difficultés, actuellement, du moins, en avons-nous éprouvé il y a un an, à écouler en métropole nos huiles. L'Europe nous sera-t-elle plus accueillante ? Et pour quelles raisons ?

Reste le problème majeur des investissements outre-mer sur lequel beaucoup d'orateurs ont insisté.

C'est, en effet, pour nous, le problème capital, le problème fondamental. Ce « fardeau de l'homme blanc » comme on l'a dit, M. Raymond Cartier, moralement naturalisé américain (*Sourires*), a invité les Français à s'en décharger. Il faut avouer que sa thèse a eu un retentissement certain en France. En tout cas, ce « fardeau de l'homme blanc », les investissements, les partenaires européens de la France se semblent guère pressés de le partager. C'est pourquoi je voudrais demander au gouvernement quelle est exactement l'opinion de chacun des autres États participants sur ce point précis.

Dans le cadre du Marché commun européen, la France est-elle décidée à continuer de financer le FIDES ? Et ses futurs partenaires sont-ils décidés à la relayer dans une certaine mesure et quelle mesure ? Sont-ils décidés à compléter son effort ?

Encore une fois, il s'agit d'une question vitale pour les territoires d'outre-mer.

Nos craintes sur ce point précis sont d'autant plus vives que le rapport de Bruxelles recommande que les industries « qui comportent de lourds investissements » se développent « dans les pays où les capitaux sont plus abondants et les charges financières moins élevées ».

Voilà qui menace directement et nos industries extractives et les industries de transformation qui en résultent.

Je vais conclure.

Vous comprenez, monsieur le secrétaire d'État, nos hésitations à voter, à la fin du débat, l'ordre du jour qui sera présenté par la majorité car, si nous le votions, on ne manquerait pas d'interpréter notre vote comme un blanc-seing. Tous les gouvernements ont toujours considéré le vote des députés d'outre-mer comme un blanc-seing.

On nous a si souvent échaudés dans le passé !

[...]

Encore une fois, notre opposition n'est pas à l'idée du Marché commun. Notre opposition n'est pas à l'idée de l'Europe. Il n'y a pas de raison pour que, entre les deux blocs, l'Europe ne s'organise pas. Il n'y a pas de raison pour que, liés historiquement à la France, nous refusions de voir la puissance économique et même politique de la France renforcée.

Mais si notre devoir, ici, est de manifester la solidarité qui existe entre nos peuples d'outre-mer et le peuple de France, notre devoir est aussi de défendre ces peuples dont le niveau de vie est le dixième du niveau de vie des Français métropolitains.

C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'État, si des garanties suffisantes et sérieuses ne nous étaient pas données dans la rédaction de l'ordre du jour, nous préfererions sans doute attendre le texte final du traité pour prendre une position définitive. Ce faisant, nous aurions la conviction de défendre d'autant mieux la cohésion des membres de la République, l'intérêt supérieur de la France et des territoires d'outre-mer qui, dans notre esprit, ne peuvent être que solidaires.

(Applaudissements.)